

CHAMPIONNAT DE ZONE NORD-OUEST D'AVIRON DE MER SAISON 2024/2025

REGLEMENTATION SPORTIVE

CALENDRIER DES REGATES

M1: Dim 13/10/2024: Chpt MerZone NO, Saint Nazaire SNO
 M2: Sam 09/11/2024: Chpt MerZone NO, RABB Charbourg

- M3: Sam 22/03/2025: Chpt MerZone NO, Lorient CNL

- M4: Sam 05/04/2025: Chpt MerZone NO, Carteret CAMCB

- M5: Sam 19/04/2025: Chpt MerZone NO, St Malo SNB

BRS: Dim 20/04/2025: Régate Beach Rowing Sprint (open), St Malo SNB

M6: Dim 01/06/2025: Chpt MerZone NO, Brest (AVB/YCBI)

CATEGORIES

SÉNIOR/ MASTER MIXTES - distance de course : 6 km

SM2x
 Double Sénior Mixte 1H/1F
 M40M2x
 Double Master 40+ Mixte 1H/1F

SM4x/+ Quatre de couple /pointe avec barreur Sénior Mixte (2F, 2H)
 MM4x/+ Quatre de couple /pointe avec barreur Master Mixte (2F, 2H)

5. SM2x HV PR3-ID 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide adapté dont 1 PR3-ID et 1 valide

6. SM4x+ HSt 4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD

SÉNIOR/ MASTER FEMME - distance de course : 6 km

7. SF4x+ Quatre de couple avec barreur Sénior Femme

8. SF2x /M40F2x Double Sénior/master Femme 9. SF1x /M40F1x Solo Sénior/Master Femme

10. M40F4x+ Quatre de couple avec barreur Master 40+ Femme

SÉNIOR/ MASTER HOMME - distance de course : 6 km

11. SH4x+ Quatre de couple avec barreur Sénior Homme

12. SH2x/ M40H2x Double Sénior/Master Homme
 13. SH1x / M40H1x Solo Sénior/Master Homme

14. M40H4x+ Quatre de couple avec barreur Master 40+ Homme

15. SH2x HV PR3 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR3 et 1 guide

Nota : les séries Sénior et Master de chaque catégorie doivent se dérouler en même temps mais chaque série sera l'objet d'un classement séparé. Il n'y a pas de classement séparé Sénior/master en solo et en double. Il n'y a plus de catégorie « pointe » en Sénior Homme ou Femme.

J16/18 FEMME - distance de course : 6 km

16. J16/J18F4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Femme

17. J16/18 F2x Double Junior J16/J18 Femme

J16/18 HOMME - distance de course : 6 km

18. J16/J18H4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Homme

19. J16/18 H2x Double Junior J16/J18 Homme



J16/18 MIXTE - distance de course : 6 km

20. J16/J18M4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Mixte 50%H/50%F

21. J16/18M2x Double Junior J16/J18 Mixte1H/1F

J12/14 FEMME – distance de course : 2/3 km – catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

22. J12/14 F4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14

23. J12/14 F2x Double Jeune J12/J14

J12/14 HOMME – distance de course : 2/3 km - catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

24. J12/14 H4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14 Homme

25. J12/14 H2x Double Jeune J12/J14 Homme

J12/14 MIXTE – distance de course : 2/3 km - catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

26. J12/J14M4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14 Mixte 50%H/50%F

27. J12/14M2x Double Jeune J12/J14 Mixte 1H/1F

REGLEMENTATION PARTICULIERE ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Régates de Beach Rowing

Les 3 zones maritimes sont incitées à organiser au minimum une régate de Beach rowing. Une des régates est intégrée au championnat pour la saison sportive 2024/2025

Participation aux championnats Mer de Zone Nord-Ouest

Les épreuves sont ouvertes aux équipages mixtes de club de la zone Nord/Ouest.

Pour les équipages mixtes de club comportant des rameurs hors zone N/O, les équipages pourront participer mais ne seront pas classés au championnat de zone.

Règles de course

Les épreuves se dérouleront conformément au code des régates en mer FFA (http://avironfrance.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes), sous le contrôle d'un jury composé d'arbitres et de commissaires.

Les compétiteurs devront être licenciés à la FFA de l'année en cours et devront satisfaire aux obligations de certificat médical conformément à la règlementation (Articles L.231.2 et D.231 du Code du sport) et du règlement médical de la FFA.

Les organisateurs veilleront à laisser un intervalle d'au moins deux heures entre les départs de courses Sénior/Master Hommes/Femmes et le double Sénior/Master mixte, sauf en cas de manche recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du président du Jury.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club. Pour les mixtes de clubs, l'engagement sera fait par la ligue d'appartenance. Si les clubs sont de ligues différentes, l'engagement sera fait par la FFA en s'appuyant si nécessaire sur Antoine MARAIS

Le numéro d'identification national des bateaux de mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Le classement du Championnat se faisant sur les numéros d'équipages et pas sur le nom des membres de l'équipage, il faut être attentif au numéro lors de l'inscription.

Cout de la participation

La participation par régate est la suivante :



- 6 € par siège rameur pour les Sénior et Master (=> ceux qui font 2 courses payent 2 fois)
- 3 € par siège rameur pour les Jeunes et Junior

Classement du championnat de Zone Nord-Ouest

Chaque régate donne lieu à l'attribution de points suivant les modalités du classement Mer de la FFA pour les régates labellisées (Voir tableau ci-dessous)

Pour les Juniors et les Jeunes, le classement est individuel. Le nombre de point attribué par rameur figure dans le tableau ci-dessous.

Si la participation des équipages Jeunes ou Juniors est insuffisante pour faire un classement, il sera attribué des points de présence afin de récompenser les plus assidus.

Le classement du Championnat de Zone Nord-Ouest, pour chaque équipage Sénior et Master, se fait par le cumul des points des meilleurs résultats des régates enduro. Seuls les bateaux ayant fait 3 manches comptabilisées au minimum seront classés (2 manches pour la catégorie Jeunes). Classement régate de Beach rowing : Attribution des points identique aux régates enduro (Voir tableau ci-dessous). Classement réalisé au vu des résultats sur le tableau final et ensuite chrono des parcours . La manche de beach rowing fait l'objet d'un classement distinct dans le championnat

Un classement club est également établi par cumul des points acquis par les équipages (y compris les points de la manche joker et les points acquis par les équipages non classés) dans toutes les catégories, dans la manche de beach rowing ainsi que les points cumulés individuellement par les jeunes et juniors.

Pour les équipages mixtes de club, le partage des points se fera par régate au prorata du nombre de rameurs de chaque club.

RANG	1xS F/H	2xS F/H/M	4X+S F/H	4+S F/H	4x+ J16 H/F/M	4x+ J18 H/F/M	Jeunes indiv	Junior indiv
1 ^{er}	20	30	45	45	60	60	15	15
2 ^e	16	24	36	36	48	48	12	12
3 ^e	12	18	27	27	36	36	9	9
4 ^e	9	13,5	20	20	27	27	6,75	6,75
5 ^e	6	9	13,5	13,5	18	18	4,5	4,5
6 ^e	4	6	9	9	12	12	3	3
7 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3	0,75	0,75
8 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3	0,75	0,75
9 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3	0,75	0,75
10 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3	0,75	0,75
11 ^e et plus	0,5	1	1	1	1	1	1	1

⁻ afin de tenir compte des différences de participation entre les régates labellisées, une modération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25% des points sont attribués,

- de 4 à 6 partants : 50% des points sont attribués,

de 7 à 10 partants : 75% des points sont attribués,

- à partir de 11 partants : 100% des points sont attribués.



CONTACTS

Luc BODENNEC Vice-président Mer Zone Nord-Ouest

Antoine MARAIS TSR en charge de la coordination du championnat 06 42 04 99 51

Joël CHAMPEAU référent Bretagne

Sophie GAUTIER GUYON référente Pays de la Loire

Fabien GERNAIS référent Normandie